



## Je ne fait pas le travail pour lequel j'ai signé mon contrat CD

Par **LEALAURE**, le **02/06/2014** à **15:19**

Bonjour,

J'ai signé un contrat aidé en CDD pour un poste d'Assistante administrative en structure d'accueil . Dans le collège ou j'ai été affecté ,ce poste n'existe pas , et on m'a obligé à faire de la surveillance ( EVS sur mon bulletin de salaire) . Depuis 5 mois je me bat a coups de lettres recommandées pour dénoncer cette situation (l'employeur est resté sourd) Aujourd'hui je suis prête à aller au Prud'homme. Que pourrait en être l'aboutissement et que risque l'employeur ?  
Merci

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **21:03**

Bonsoir,  
Attention.

Il y a une différence entre le contrat dont vous exposez les termes, et les EVS qui sont des contrats aidés (CA ou CAE).

Il convient donc de préciser exactement la nature des contrats.

Que risque l'employeur devant les prudhommes ??

Rien.

L'employeur étant le collège, donc de droit public, c'est le tribunal administratif qui est compétent et non le conseil des prudhommes.

Que risque cet employeur devant le tribunal administratif ?

Pas grand chose en ce qui vous concerne, si la rémunération et le temps de travail contractuels sont respectés.

Par **LEALAURE**, le **03/06/2014** à **16:34**

Bonjour, merci pour votre réponse. En effet vous avez parfaitement raison, on viens de me l'apprendre quand j'ai voulu faire un recours au Prud'homme ce matin( je viens juste de voir votre message). Je vais m'adresser au tribunal administratif et envoyer aussi ma plainte au service juridique et contentieux de l'inspection académique.....peut être aussi à Benoît Hamon. Si ça me rapporte rien au moins ça me calmera ! je ne suis encore pas ataraxique mais je garde espoir.

Bonne continuation

Cordialement

LEALAURE

Par **moisse**, le **03/06/2014** à **20:01**

Bonsoir,

Vous n'avez pas répondu à la nature exacte du contrat signé.

Si vous vous trompez vous allez retourner à vos fourneaux sans suite utile et vous gâter la vie pour peu.

Benoit HAMON reçoit tous les jours des milliers de lettres.

Vous n'êtes pas actrice connue, ni miss monde, ni la fille de Poutine, vous n'aurez donc aucune réponse personnelle, sauf, au mieux, un accusé de réception indiquant la transmission au "service intéressé" sans pour autant vous dire à qui.

Bref les oubliettes.

Par **LEALAURE**, le **03/06/2014** à **20:24**

Je plaisantait ! sous le coup de la colère !  
mon contrat est un CAE . Merci

Par **LEALAURE**, le **04/06/2014** à **08:13**

En réalité ma situation actuelle est celle ci. Après mes requêtes infructueuses la DIRECCTE est intervenue en ma faveur pour un accord de rupture à l'amiable à ma demande ( pour contrat ne correspondant pas au poste effectué). L'employeur m'a donné son accord par courrier AR.J'ai pris acte de la rupture par AR mais .....j'ai contesté le motif invoqué " convenances personnelles" Du coup ...l'employeur m'a dit (oralement ) que j'étais "réinjectée" et que je devait reprendre mon poste le 02/06 . car il avait la bonté de me payer mon absence depuis la dite rupture . Sous le conseil de la DIRRECTE j'ai envoyé un AR pour dire: je ne me présenterai pas le 02/06 car j'ai pris acte de la rupture ..ce que j'ai contesté c'est le motif. Bref! je suis dans l'expectative ! je reste correct! Je suis foutue n'est ce pas ? ? Mince ! à 61 ans c'est dur dur ! Que faire à part prier ?

Par **moisse**, le **04/06/2014** à **08:15**

Bonsoir,

Je ne voudrai pas être pessimiste, mais hors un geste du rectorat, votre cause ne prospèrera pas devant le T.A.

Ce qui signifie que vous allez engager des frais importants, vous ne maitrisez pas la doctrine administrative, aurez du mal à produire les mémoires (la procédure est entièrement écrite.

Par **LEALAURE**, le **04/06/2014** à **09:59**

Pas très encourageant tout ça, tout ça ! En effet je ne maitrise rien Monsieur. Par contre j'ai de la ténacité. Je n'ai jamais laissé personne "m'utiliser" ni m'humilier. Je continue donc mes démarches et j'utiliserai TOUS les moyens légaux pour faire valoir mes droits sans me laisser impressionner.

Embauchée pour un poste administratif et jetée au milieu d'une cour comme pionne ! Bah non Monsieur Je ne suis pas un pion . On est pas en Corée du Nord mince.

Je vous remercie pour vos réponses .

Cordialement

LEALAURE